

CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

DELIBERATION n° 2023/12/19-11-CA

Le **Conseil d'administration**, en sa séance du 19 décembre 2023, sous la présidence d'Eric BERTON, Président,

Vu le Code de l'éducation,

Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

Vu l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) en date du 5 octobre 2023,

Considérant que la mention « Activités juridiques : mandataire judiciaire à la protection des majeurs » a vocation à être inscrite prochainement par le Ministère dans la nomenclature nationale des mentions de licence professionnelle,

Considérant que ladite licence professionnelle remplacera à partir de 2027 le certificat national de compétence CNC MJPM, permettant l'exercice de la profession de mandataire judiciaire à la protection des majeurs,

Considérant que cette mutation permettra une meilleure reconnaissance de la profession de mandataire judiciaire à la protection des majeurs,

Considérant que cette profession pâtit d'une pénurie des recrutements,

Considérant que cette profession est confrontée à une augmentation des besoins,

Considérant que le dossier d'accréditation a reçu un avis favorable de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,

OBJET : Demande d'accréditation pour la délivrance de la Licence professionnelle « Activités juridiques : mandataire judiciaire à la protection des majeurs » à compter de la rentrée universitaire 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration

DECIDE :

Article unique :

APPROUVE la demande d'accréditation pour la délivrance de la Licence professionnelle « Activités juridiques : mandataire judiciaire à la protection des majeurs » à compter de la rentrée universitaire 2024, telle qu'annexée à la présente délibération.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Membres en exercice : 35

Quorum : 18

Membres présents : 19

Membres représentés : 8

Fait à Marseille le 19 décembre 2023,

Eric BERTON,

Président d'Aix-Marseille Université



Composante	Type de diplôme	Mention	Parcours	Ajustements demandés pour la partie haute de l'offre de formation
FDSP	Licence professionnelle	Activités juridiques : mandataire judiciaire à la protection de majeurs	Mandataire judiciaire à la protection de majeurs	<p>Demande d'ouverture à la rentrée 2024 de la licence professionnelle en un an mention "Activités juridiques : mandataire judiciaire à la protection des majeurs" au sein de la composante "Faculté de droit et science politique". Elle sera proposée en alternance.</p> <p>Cette mention a vocation à être inscrite prochainement par le ministère dans la nomenclature nationale des mentions de licence professionnelle. Elle remplacera à partir de 2027 le certificat national de compétence CNC MJPM qui permet l'exercice de la profession de mandataire judiciaire à la protection des majeurs. Elle permettra une meilleure reconnaissance de cette profession soumise à une pénurie des recrutements et à une augmentation des besoins.</p> <p>Cette demande d'ouverture constitue une demande d'accréditation de cette mention de licence professionnelle pour AMU.</p>